

Question de Mme Nagy, Conseillère communale, concernant la diminution du nombre d'emplacements de taxis au Rond-Point Schuman

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy.- Madame la présidente, nous pouvons tous reconnaître l'utilité publique et le service complémentaire aux transports en commun qu'offrent les taxis de la Région bruxelloise.

Il me revient que le nombre d'emplacements dédiés aux taxis au Rond-Point Schuman a drastiquement été restreint, en passant de 30 à 6.

Or, il s'agit tout de même d'un endroit clé, étant donné la présence des institutions européennes et la fréquentation qui en découle.

La réduction du nombre de places pour les taxis engendre des difficultés de travail pour les taximen mais aussi une diminution de l'offre de transport pour les employés et visiteurs européens.

J'aimerais dès lors comprendre ce qui a motivé cette réduction drastique. Comment comptez-vous pallier cette diminution d'offres de transport ? Ne serait-il pas envisageable de créer une autre aire d'emplacements à proximité pour les taxis, de manière à prévoir une rotation ? Quelle solution provisoire mettrez-vous en place, en attendant une solution définitive ?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Je remercie Mme la Conseillère pour sa question.

Tout cela dépend de la Région. La Région a pris ces décisions sur des voiries régionales. Depuis août 2010, les zones de stationnement taxis situées le long de la rue de la Loi devant les principales entrées des bâtiments de l'Union européenne ont été réduites de vingt à six emplacements, et non de trente à six comme vous le dites. Cette situation

temporaire est liée au phasage du chantier Beliris gare Schuman. Si ce chantier ne prend pas trop de retard, ce tronçon devrait être aménagé d'ici septembre 2011. La direction régionale des taxis a souhaité maintenir dans un tout premier temps les vingt emplacements. Toutefois, pour des raisons de sécurité, le responsable du chantier a estimé qu'il fallait limiter leur nombre à six. Nous sommes d'accord avec vous, cette situation ne sert pas suffisamment l'accessibilité des taxis dans le quartier européen. Je rappelle que la sécurité est notre priorité.

Nous ne restons pas inactifs. Des contacts ont été pris entre la cellule Mobilité de la Ville de Bruxelles, la police et la direction régionale des taxis. Ensemble, nous devons déterminer dans les plus brefs délais les lieux qui pourront idéalement et temporairement accueillir les places de stationnement taxis manquantes, que ce soit en voirie régionale ou communale.

J'ai demandé une réunion pour déterminer ces emplacements. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fond de votre question.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour sa réponse. J'espère que cette réunion pourra avoir lieu le plus rapidement possible.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.